Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260330-12_03_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 MARS 2026

Le lundi trente mars deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Michèle QUÉAU, en session ordinaire.

Date de la convocation : 24/03/2026

Membres :	***Présents*** : 14
En exercice : 15	Michèle QUÉAU, Joël AUTRET, Nathalie DIROU, Michel GRALL, Sébastien JACQ, Frédéric KERGOAT, Philippe LE SCANF, Isabelle METGE, Thierry MOAL, Sara MULLER, Caroline PELLEN, Jean-Luc PODER, Estelle SALMAS, Sophie YVIN
Présents : 14	***Absents excusés ayant donné procuration*** : 1
Votants : 15*	Sylvia COURTÈS à Michèle QUÉAU
Pour : 15	
Contre : 0	
Abstention : 0	
Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8	***Secrétaire de Séance*** : Michel GRALL

Délibération N° : 12-03-2026
Commissions communales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de créer des commissions communales ou de fixer le nombre de conseillers dans chaque commission et de désigner ceux de ses membres qui y siègeront,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de créer les commissions communales présentées en annexe de la présente délibération,

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision à toute autorité qualifiée,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 30/03/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul.

Le secrétaire de séance
Michel GRALL

Le Maire,
Michèle QUÉAU

MAIRIE DE MESPAUL
FINISTÈRE